

COMMUNE DE LA CHAPELLE-BLANCHE-SAINT-MARTIN
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mardi 22 novembre 2022

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Affiché en exécution de l'article L. 2121.25 du code général des collectivités territoriales

DÉLIBÉRATIONS :

N° 42-2022 – Décision modificative n° 2 au budget - APPROUVÉE

Approbation de la décision modificative n° 2 au budget :

- Virement de crédit sur la section de fonctionnement
 - o Chap 012 Personnel : + 850,00 €
 - o Chap 066 intérêts de emprunts : + 45,00 €
 - o Chap 065 charges diverses : - 895,00 €
- Virement de crédit sur la section d'investissement :
 - o Chap 016 emprunts (remboursement du capital) : + 782,00 €
 - o Opération 147 Eclairage public : - 782,00 €
- Ouverture de crédit – opération d'ordre comptable pour les amortissements d'immobilisations et de subventions :
 - o Amortissement de nouveaux matériels : + 3 266,00 €
 - o Amortissement de subventions : + 347,85 €

N° 43-2022 – Convention de mise à disposition d'un terrain pour l'installation d'une bâche incendie au lieudit La Chaise - APPROUVÉE

Approbation du projet de convention de mise à disposition d'une partie d'un terrain, cadastré ZS n° 64, entre la commune de La Chapelle-Blanche-Saint-Martin et M. et Mme Manceau, pour l'installation d'une bâche incendie au lieu-dit « La Chaise ».

N° 44-2022 – Aménagement d'une bâche incendie au lieudit « La Chaise » - demande de subvention au titre de la DETR 2023 – APPROUVÉE

Une demande de subvention sera déposée auprès de la Préfecture au titre de la DETR 2023 pour l'aménagement d'une bâche incendie au lieu-dit « La Chaise ».

N° 45-2022 – Alarme anti-intrusion au local des services techniques – contrat avec la société Stanley – APPROUVÉE

Approbation de l'avenant au contrat de location avec la société stanley concernant l'alarme anti-intrusion au local des services techniques pour un montant de 89,00 € H.T. mensuel (durée du contrat 60 mois).

N° 46-2022 – Révision des tarifs de location des salles au 1^{er} janvier 2023 – APPROUVÉEApprobation des nouveaux tarifs de location des salles à compter du 1^{er} janvier 2023

Grande Salle		
Type de location	Tarifs Chellois	Tarifs Hors commune
1/2 journée	80	130
1 journée	155	250
1 journée + cuisine	215	340
2 journées sans cuisine	250	400
2 journées + cuisine	310	500

Petite Salle – salle Saint-Martin		
Type de location	Tarifs Chellois	Tarifs Hors Chapelle
1/2 journée	45	70
1 journée	90	140
1 journée + cuisine	150	240
2 journées sans cuisine	140	220
2 journées + cuisine	200	320

Montant des cautions			
	Grande Salle	Petite Salle	Cuisine
Dégradations	400 €	200 €	100 €
Ménage	150 €	100 €	30 €

La location des salles et de la cuisine sera gratuite pour les associations communales

N° 47-2022 - : Demande de subvention du CFA BTP de Saint-Pierre-des-Corps - APPROUVÉE

Une subvention de 240 € sera versée au centre de formation d'apprentis du BTP d'Indre-et-Loire pour 3 apprentis domiciliés sur la commune.

Questions diverses**Aménagement des chicanes – Route de La Liberté et Rue des Racinaux**

Suite à l'avis de l'architecte des bâtiments de France, les chicanes qui seront aménagés Rue des Racinaux et Route de La Liberté seront plantés.

La consultation des entreprises sera lancée d'ici à la fin de l'année.

Conseil municipal junior

Les jeunes du conseil municipal du junior réalisent un nouveau projet : la construction d'une boîte à livres.

ENEDIS

ENEDIS nous informe qu'un système d'alerte a été mis en place en cas de potentielles coupures exceptionnelles d'électricité.

Un site internet et une application « monecowatt » ont été créés et permettent de s'inscrire à l'alerte vigilance coupure. Une ligne téléphonique a été ouverte également – 09 70 82 00 70.

Antenne relai mobile

Les travaux d'installation de l'antenne relai mobile (qui sera située au lieu-dit « Le Grand Clos » - Route de Vou) démarreront en mai 2023.

Boîtes de Noël solidaire

La commune participe à l'opération « Boîtes cadeaux de Noël pour tous » afin de permettre aux personnes démunies, de recevoir une attention particulière et réconfortante. Ces boîtes seront ensuite distribuées aux personnes les plus démunies par la Croix Rouge.

Le concept de l'opération :

- Trouvez une boîte à chaussure qui sera votre contenant
- Remplissez la boîte avec quelque chose de chaud en très bon état (chaussettes, gants, écharpe, bonnet, plaid, etc.)
- Ajoutez quelque chose de bon (chocolats, biscuits, bonbons, etc.)
- Mettez un produit de beauté ou d'hygiène (dentifrice, parfum, savon, etc.)
- Complétez avec un objet de divertissement (livre, magazine, jeu, etc.)
- Décorez et emballez la boîte comme un véritable cadeau de Noël et mentionnez à qui celle-ci est destinée : H pour un homme, F pour une femme

Les boîtes sont à déposer à la mairie avant le 20 décembre (pendant les heures d'ouverture du secrétariat).

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le mardi 17 janvier 2023 à 20 h 30.